

## Direction Départementale des Territoires

Service Eau, Environnement et Forêt  
Bureau Politique et Police de l'eau  
Affaire suivie par : Cécile JOUIN  
Tel : 03 44 06 50 44  
[ddt-seef@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef@oise.gouv.fr)

## Bulletin de situation hydrologique au 15 mai 2018

Ce bulletin fait le point sur la situation hydrologique dans l'Oise avec les données collectées à la date du 15 mai 2018.

### 1- Restrictions en cours dans le département de l'Oise et dans les départements limitrophes (cf. carte ci-dessous)

#### Département de l'Oise :

Aucune restriction.

#### Départements limitrophes

Aucune restriction n'est en œuvre sur les départements limitrophes de l'Oise

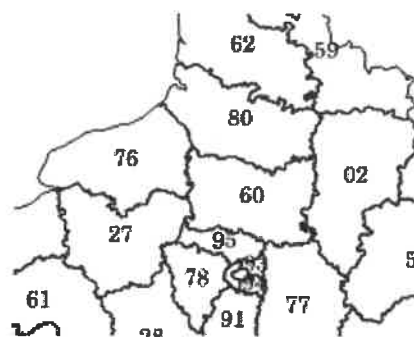
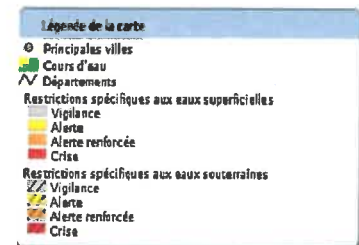


Illustration 1: Extrait Propluvia



### 2- Pluviométrie (source Météo France)

Les mois de janvier, mars et avril ont été marqués par une pluviométrie excédentaire aux normales saisonnières. Ce début d'année pluvieuse a entraîné des débordements de certains cours d'eau du département.

La première quinzaine du mois de mai est peu pluvieuse.

### 3- Situation hydrologique

#### ■ Débits des cours d'eau au 15/05/2018

Tous les débits des cours d'eau sont en baisse par rapport à ceux relevés le mois dernier.

Les VCN3<sup>1</sup> sont supérieurs à ceux constatés à la même période en 2017, exceptés pour les cours d'eau de l'Avre, de la Divette et de l'Automne et de la Sainte-Marie.

Illustration 2: Evolution des VCN3

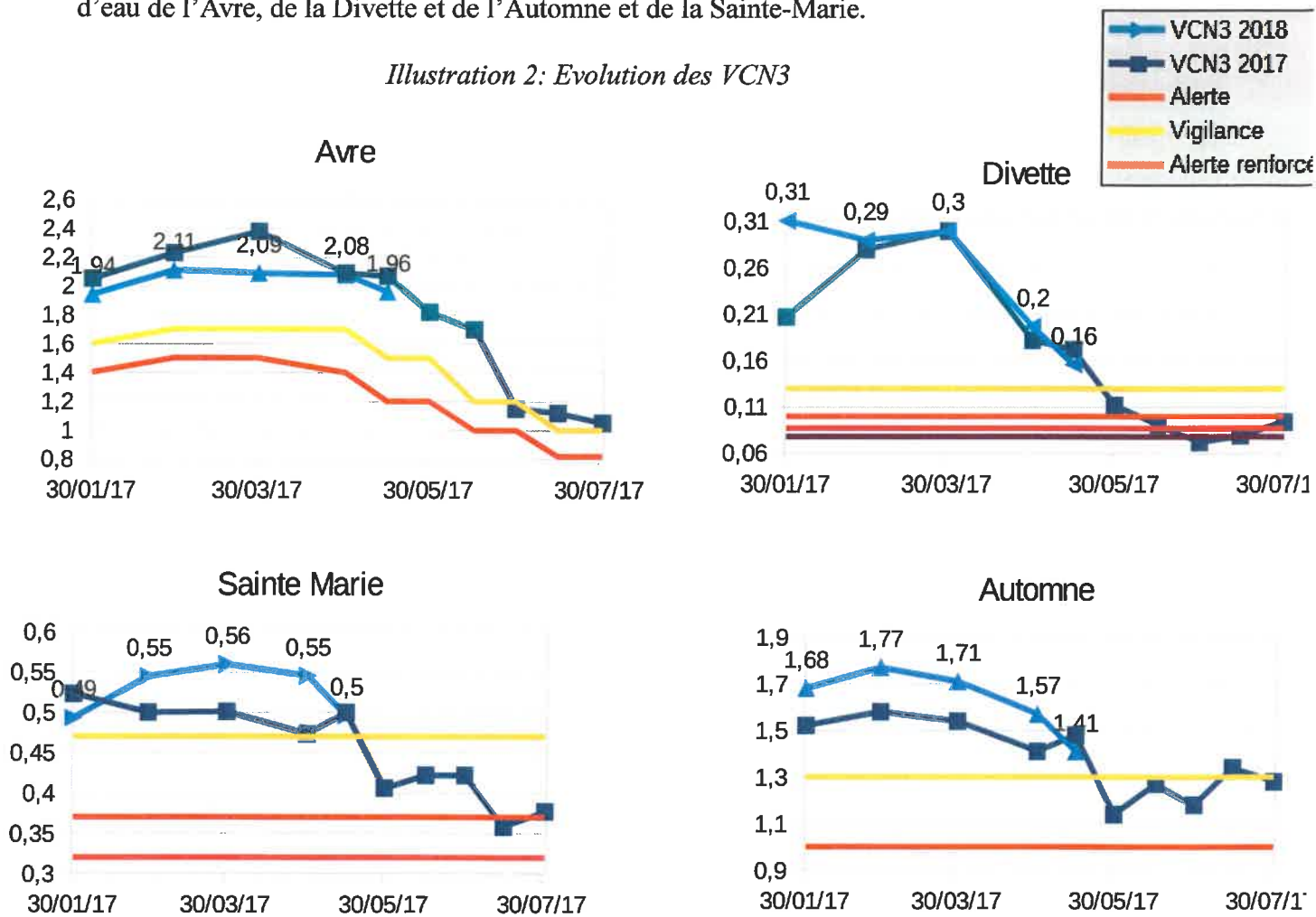


Illustration 3: VCN3 pour les stations limnimétriques de référence

Bassin Versant	rivière	Station référence	Dpt	2018					Seuils mai en m³/s		
				Janvier	Février	Mars	Avril	1-15 mai	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée
Somme	Avre	Moreuil	80	1,94	2,11	2,09	2,06	1,96	1,50	1,20	1,10
	Selle	Plachy-Buyon	80	3,83	4,23	4,24	4,41	4,29	3,20	2,90	2,70
OISE	Divette	Fassel	60	0,311	0,29	0,3	0,197	0,156	0,13	0,10	0,087
	Aronde	Clairoix	60	0,75	1,04	1,07	1,2	1,19	0,65	0,41	0,35
	Automne	Saintines	60	1,68	1,77	1,71	1,57	1,41	1,30	1,00	0,94
	Sainte-Marie	Glaignes	60	0,493	0,545	0,558	0,546	0,496	0,47	0,37	0,32
	Brèche	Nogent-sur-Oise	60	1,98	2,42	2,42	2,25	2,16	1,30	1,10	0,97
	Oise	Creil	60	220	215	170	116		32,00	24,00	20,00
	Thérain	Beauvais	60	5,37	5,4	5,35	5,12	4,73	3,40	2,70	2,40
	Esches	Barnel	60	0,585	0,628	0,728	0,775	0,774	0,46	0,34	0,33
Ourcq	Ourcq	Chouy	02	2,35	2,17	2,1	1,61	1,42	0,79	0,45	0,39
Epte	Epte	Fourges	27	11,1	11,2	10,6	10,7		5,10	4,00	3,90
Bresle	Bresle	Ponts-et-Marais	76	11,2	10,6	10,1	8,79	8,71	5,20	4,60	4,20

1 Le VCN3, calculé pour la station hydrographique de référence, permet de caractériser une situation d'étiage sévère sur une courte période. C'est le débit moyen minimal mensuel calculé sur 3 jours consécutif.

## ■ Niveaux de nappes au 15/05/2018

Les ressources en eau souterraine ont connu une recharge hivernale en ce début d'année, permettant d'atteindre des niveaux supérieurs au seuil de vigilance pour la plupart des piézomètres de référence.

Cependant, les niveaux des nappes relevés aux piézomètres de référence en ce début d'année restent inférieurs aux niveaux du début de l'année 2017 pour les piézomètres d'Hanguet-en-Santerre (Avre, Haute Somme), Fresnoy-le-Luat (Nonette, Thève) et Estrées-Saint-Denis (Aronde).

Les piézomètres d'Estrées-Saint-Denis (bassin de l'Aronde) et de Fresnoy-le-Luat (bassin de la Nonette) ont franchi le seuil de vigilance depuis plusieurs mois.

BSS	NOM	JANV	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	SEUILS DU MOIS DE MAI				
														VI	AL	AR	CR	
00817X00145	Cuvilly	52.78	53.85	54.79	55.40	55.50	-	-	-	-	-	-	-	-	54.74	53.04	52.19	51.81
00616X00023	Equennes Éramecourt	114.36	114.72	114.97	115.09	115.11	-	-	-	-	-	-	-	-	113.9	113.9	113.8	113.8
00636X00020	Hanguet-en-Santerre	72.75	73.24	73.92	74.56	74.98	-	-	-	-	-	-	-	-	71.44	70.71	70.17	69.31
01287X00017	Fresnoy-Le-Luat	80.11	80.27	80.52	80.73	80.86	-	-	-	-	-	-	-	-	81.06	80.33	80.23	79.9
00807X00015	Catillon-Fumechon	105.31	106.37	107.28	107.87	107.97	-	-	-	-	-	-	-	-	106.6	105.1	104.4	104.2
01042X00049	Estrées-Saint-Denis	59.85	60.30	60.84	61.22	61.37	-	-	-	-	-	-	-	-	61.86	60.06	59.47	58.89
01252X00011	Farceaux (27)	98.62	101.92	105.28	107.11	107.42	-	-	-	-	-	-	-	-	100.6	98.61	97.27	96.86



Illustration 4: Niveaux des nappes aux piézomètres de référence

**En conclusion**, il n'est pas pris d'arrêté limitant les usages de l'eau dans le département de l'Oise au 15 mai 2018.

**Cependant, une vigilance s'impose sur les bassins suivants :**

- Nonette, Thève,
- Aronde.

**Les mesures de vigilance sont exposées à l'annexe 5 de l'arrêté cadre du département de l'Oise.**

Étant donné la tendance constatée, il est appelé à un comportement d'économie de l'eau pour tous les usagers, sur les bassins suivants :

- Automne, Sainte-Marie
- Avre, Haute-Somme
- Divette.

Un nouveau point de situation sera dressé prochainement, qui sera complété par les relevés du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Le Chef de service Eau, Environnement et Forêt

  
Smail KHEROUFI